



15ème législature

Question N° : 6316	De M. Martial Saddier (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Enseignement des sciences économiques et soci	Analyse > Enseignement des sciences économiques et sociales suite à la réforme du Bac.
Question publiée au JO le : 13/03/2018		

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes formulées par de nombreux enseignants suite à la présentation de la réforme de l'examen du baccalauréat. Cette réforme prévoit, d'une part, la suppression des filières L, S et ES et, d'autre part, la création d'un tronc commun et de disciplines de spécialité au sein desquels les élèves en choisiront 3 en première et 2 en terminale. Telle qu'elle a été présentée, la réforme prévoit que les sciences économiques et sociales ne figurent pas dans le tronc commun mais parmi les spécialités, ce qui n'est pas sans susciter de vives inquiétudes de la part des enseignants de cette matière. Ces derniers redoutent une marginalisation de leur discipline dans la formation des lycéens. Or, la filière ES, qui accueille actuellement un tiers de bacheliers, permet notamment aux lycéens de mieux comprendre l'économie ainsi que les débats et enjeux de notre société. Elle leur permet également de se forger une culture générale indispensable dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi, les enseignants des sciences économiques et sociales proposent que cette matière puisse être intégrée au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement quant à la proposition formulée par ces enseignants.